

«Jacqueline GOURAULT siègera au sein du comité de Contrôle de la plateforme nationale des interceptions judiciaires»

30/11/2016

Ce comité s'est réuni hier, mardi 29 novembre, pour son installation.

Quatre autres membres siègeront dans cette instance : Martine COMTE, conseillère honoraire à la Cour de Cassation, Henry SERRES, ingénieur général honoraire des mines, Jean-Pierre MICHEL, général de brigade de la gendarmerie nationale, et Sébastien PIETRASANTA, député des Hauts-de-Seine.

La plateforme nationale des interceptions judiciaires constitue un traitement automatisé de données à caractère personnel, utile aux magistrats, officiers et agents de police judiciaire de la gendarmerie et de la police nationales ainsi qu'aux agents des douanes et des services fiscaux habilités à effectuer des enquêtes judiciaires.

Sa finalité est en effet l'enregistrement et leur mise à disposition du contenu des communications électroniques interceptées et des données et informations communiquées par les opérateurs de communications électroniques et les prestataires techniques en réponse aux réquisitions.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)